



Bruges

Le 11/03/2025
DEC-2025-29
PTO/Centre Juridique/GA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20250311-DEC-2025-29-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025

Publication : 27/03/2025

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire n°2024-PERM-13 en date du 31 janvier 2024, reçu en Préfecture de la Gironde le 1^{er} février 2024, portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et aux finances,

CONSIDÉRANT que la Ville de Bruges a souhaité organiser une représentation du spectacle intitulé « La vie est une fête » le 28 mars 2025 à Espace Culturel Treulon à Bruges,

CONSIDÉRANT le **contrat de cession des droits de représentation du spectacle « La vie est une fête »** proposé par la SAS ATELIER THEATRE ACTUEL, dont le siège social est situé 5 rue La Bruyère 75009 Paris, représentée par Monsieur Jean-Claude HOUDINIÈRE, en sa qualité de Président Directeur Général,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** le contrat de cession des droits de représentation du spectacle « La vie est une fête » avec la SAS ATELIER THEATRE ACTUEL (SIRET 398 295 675 00035) pour une représentation le 28 mars 2025 à Espace Culturel Treulon,
- **De payer** à la SAS ATELIER THEATRE ACTUEL, sur présentation d'une facture, la somme de **10 465,60€ HT soit 11 041,21€ TTC (TVA 5,5%)**, décomposée comme suit :
 - 8 350€ HT au titre de la cession
 - 1 950€ HT au titre des frais de transports du décor et des voyages
 - 165,60€ HT au titre des frais de repas
- **De prendre en charge** directement le versement des droits d'auteurs et droits voisins, les droits de mise en scène, les droits de musique, les transferts, l'hébergement ainsi que 6 repas.

La dépense est inscrite sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé le jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.



Le Maire
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,

Frédéric GIRO